



Rachat de la nu propriété

Par **Quent01**, le **25/09/2020** à **12:29**

Bonjour, mon père est usufruitier d'une maison de famille, mon frère et moi sommes nu-propriétaires. Mon père veut nous payer nos parts de la maison. Que se passera t'il à son décès sachant qu'il c'est remarié depuis peu ?

Par **youris**, le **25/09/2020** à **13:22**

bonjour,
qu'entendez-vous par l'expression " mon père veut nous faire payer nos parts de la maison " ?
si cela signifie que votre père veut vous racheter la nue-propriété, il s'agit d'une vente, donc vous devez être d'accord pour vendre la nue-propriété de ce bien au prix que vous fixerez ;
Salutations

Par **Visiteur**, le **25/09/2020** à **14:25**

Bonjour

[quote]

Mon père veut nous payer nos parts de la maison.

[/quote]

Ceci sous entend qu'il veut vous racheter la nue-propriété pour être plein propriétaire.

Je pense qu'à son décès, il souhaite laisser l'usufruit à sa nouvelle épouse, ce qui n'est pas possible en l'état actuel car l'usufruit s'éteint à sa disparition.

Si vous faites cette opération sa survivante pourra bénéficier de l'usage.

Vous vous retrouverez à nouveau nus-propriétaire.

Par **Visiteur**, le **25/09/2020** à **16:28**

Bjr

Effectivement, et vous n'êtes pas obligé d'accepter.